



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Michel Eylenbosch, *Président du Conseil* ;  
Françoise Schepmans, *Bourgmestre* ;  
Ahmed El Khannouss, Sarah Turine, Patricia Vande Maele, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Jan Gypers, Ann Gilles-Goris, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta, *Échevin(e)s* ;  
Christian Magéus, Jamal Ikazban, Abdellah Achaoui, Houria Ouberri, Badia El Belghiti, Paulette Piquard, Jamel Azaoum, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Gerardine Bastin, Danielle Evraud, Mohamed El Abboudi, Lhoucine Aït Jeddig, Dirk De Block, Dirk Berckmans, Nader Rekik, Farida Tahar, Hassan Rahali, Shazia Manzoor, Georges Van Leeckwyck, Roland Vandenhove, Laurie Carême-Palanga, Youssef Lakhroufi, Khadija Tamditi, Hassan Ouassari, Lazare Mbulu Azanga, *Conseillers communaux* ;  
Jacques De Winne, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Mohammadi Chahid, Pierre Vermeulen, Khadija El Hajjaji, Olivia P'Tito, Michaël Vossaert, Tania Dekens, Leonidas Papadiz, Hicham Chakir, *Conseillers communaux*.

**Séance du 23.03.17**

---

**#Objet : Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Lakhroufi (GIC), Mijnheer Berckmans (GIC), Monsieur El Abboudi (MR), Monsieur Van Leeckwyck (MR), Madame El Belghiti (CDH) et Madame Tamditi (ECOLO), relative au retour des séances du Conseil communal à la Maison communale.#**

---

Séance publique

**Organisation générale**

LE CONSEIL,

Chers Collègues,

Nous sommes en 1830, la Belgique vient à peine de pousser ses premiers cris. Imaginez aux alentours de Bruxelles une petite bourgade de 4000 âmes avec pour toute maison communale quatre pièces louées dans une bicoque d'une rue populaire. Cette rue, c'était la chaussée de Merchtem, la cité Molenbeek.

Le canal de Charleroi se creusa, l'industrie se développa et Molenbeek grandit : 16 milles habitants en 1856, 49 milles à la fin du 19<sup>e</sup> siècle... Ce jour-là, c'était fête dans la cité, la bière coulait à flots, tous les notables molenbeekoïses étaient réunis dans un grand bal populaire. On n'était pas près de l'oublier, ce 28 septembre 1889 : Le bourgmestre Henri Hollevoet inaugurait en effet en grande pompe la Maison communale que nous connaissons. Enfin, Molenbeek se dotait d'un bâtiment de prestige et adapté à la taille de sa population. Le premier Conseil communal s'y déroula dès le 07 octobre de la même année.

Les années filèrent. Laissons derrière nous la seconde guerre mondiale et regardons le Molenbeek du bourgmestre Edmond Machtens, déjà en pleine urbanisation avec ses nouveaux quartiers et ses champs qui cèdent peu à peu la place à des immeubles de luxe. Les services se multiplient et commencent à se sentir à l'étroit dans la maison communale. Cependant, toute extension du bâtiment était pourtant impossible. Depuis 1930 et son rachat à la famille du comte de Villegas, le magnifique château du Karreveld appartenait à la Commune. Le Conseil communal et la salle des mariages y furent transférés en 1957, un an avant sa restauration.

Depuis la scission en 1957 entre la vie politique (au Karreveld) et administrative (au centre ville), n'a-t-on pas ainsi contribué à creuser le fossé entre un haut de Molenbeek mondain et très politiquement impliqué et

le Molenbeek du bas, plus populaire et surtout concerné par les aspects administratifs. La question, quoique subjective, mérite d'être posée. Sans doute notre Maison communale a-t-elle toujours été adaptée aux besoins des molenbeekois. Toutefois, au fil des ans, la jeune dame de 1889 a vieilli, perdant quelque peu de sa vie démocratique et sociale, en un mot de son âme.

Plus près de nous, au seuil du présent millénaire, Molenbeek, dans la foulée de toute la région de Bruxelles Capitale mais avec une intensité encore plus grande, connaît un boom démographique. En moins de 10 ans, on compte 20 milles habitants supplémentaires dans les registres de population. Ce qui pousse les autorités communales à de nouveau décentraliser. Cette fois, c'est l'administration qui est visée et on lance le projet de créer deux antennes « Population ». A cette heure, une bonne partie des services concernés se sont déjà installés dans leurs nouveaux locaux, libérant ainsi l'ancienne salle du Conseil et des mariages.

Chers collègues, le moment est peut-être venu de replacer le cœur palpitant d'une démocratie locale bouillonnante et d'une vie sociale aux 1000 couleurs dans la poitrine froide d'une Maison communale devenue austère. Ne pensez-vous pas qu'un retour à sa fonction initiale, 60 ans plus tard, de la salle du Conseil et des mariages redonnerait son lustre et son âme à cette vieille dame ?

Je soumets donc à votre jugement les considérants suivants :

- Considérant que la création de 2 nouvelles antennes permet de libérer l'ancienne salle dite des mariages et du conseil au sein de notre maison communale ;
- Considérant que les sections réunies et les groupes de travaux pourraient à nouveau se réunir dans la salle dite « des Sections réunies » ;
- Considérant que les Conseils de police pourraient eux aussi se tenir à la maison communale ;
- Considérant que pour se rassembler avant le Conseil, les groupes politiques pourraient disposer de la salle des sections ou de la salle du collège, selon leur appartenance à l'opposition ou à la majorité ;
- Considérant que ces différents aspects pratiques cumulés représenteraient un gain de temps important pour l'administration, une économie non négligeable pour les finances et une amélioration considérable du fonctionnement démocratique ;
- Considérant qu'en termes d'accessibilité, le parking sous la nouvelle antenne Population pourrait être mis à la disposition des conseillers lors des conseils communaux, conseils de police, sections réunies et groupes de travaux ;
- Considérant que la salle du Conseil communal et des mariages pourrait également servir pour des réceptions officielles, des réunions et des assemblées citoyennes ;
- Considérant que nous pourrions pour l'heure nous contenter d'une tenue des conseils communaux dans une salle simplement fonctionnelle ;
- Attendu que nous disposerions des corps de métiers en interne et que les travaux nécessaires, essentiellement de rafraichissement, ne demanderaient qu'un investissement limité ;
- Considérant néanmoins que des travaux d'une plus grande ampleur devraient être envisagés pour redonner lustre et cachet à la salle du Conseil et des mariages ;
- Considérant que notre Maison communale fêtera ses 130 ans en 2019 et qu'il serait sympathique que cet anniversaire soit l'occasion d'une réjouissance pour tous les molenbeekois ;

Le Conseil décide :

Article 1 :

De rétablir, après accomplissement des travaux de rafraichissement et aménagements fonctionnels nécessaires, la tenue des conseils communaux et des sections réunies à la Maison communale.

Article 2 :

De mettre à l'étude un projet de rénovation complète, visant à redonner lustre et cachet à la salle dite du conseil communal et des mariages, et de prévoir cette dépense dans le budget 2018.

Article 3 :

De mettre tout en œuvre pour faire coïncider la fin des travaux de rénovation avec les 130 ans de la Maison communale, de sorte qu'une réception inaugurale puisse s'y organiser le 28 septembre 2019

Pour le Groupe d'Intérêt Communal Groep Gemeentebelangen, M. Youssef Lakhloufi et/en Dhr. Dirk Berckmans

Pour le MR, M. Mohamed El Abboudi et Monsieur Georges Van Leeckwyck

Pour le cdH, Madame Badia El Belghiti

Pour Ecolo-Groen, Madame Khadija Tamditi.

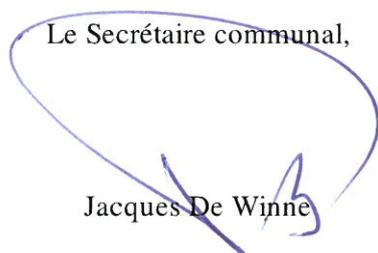
37 votants : 33 votes positifs, 4 abstentions.

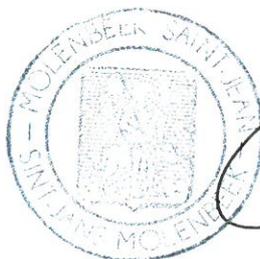
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

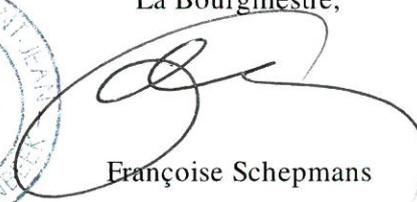
Le Secrétaire Communal,  
(s) Jacques De Winne

Le Président du Conseil,  
(s) Michel Eylenbosch

POUR EXTRAIT CONFORME  
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 28 mars 2017

Le Secrétaire communal,  
  
Jacques De Winne



La Bourgmestre,  
  
Françoise Schepmans

